

Conseil municipal

Séance du 11 mai 2012

L'an deux mil douze, le onze du mois de mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du cinq des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - MM. MESNARD Olivier - LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric - Mme NOMINE Nathalie.

ABSENT EXCUSE : Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. ROY Thierry - Mme LEBOEUF Céline – M. LAFARGE Philippe - Mme DUFRAISSE Isabelle - Mme MESSIER Carole

POUVOIRS :
Mme RAVION Anita à MARIAU Roland
Mme DUCHÊNE Arlette à M. LEBLOIS Roland
M. ROY Thierry à Mme CUNHA Martine
Mme LEBOEUF Céline à M. LUCIER Frédéric
Mme DUFRAISSE Isabelle à Mme NOMINE Nathalie.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LUCIER Frédéric.



I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mme Nathalie NOMINE informe qu'il manque un mot page 9 – V Budget-Finances & I Régularisation budgétaire eau potable : il y a « lieu » de procéder... En fin de procès-verbal, il convient de désigner M. Roland LEBLOIS comme « secrétaire » à la place de Mme Isabelle DUFRAISSE.

Ces observations faites, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

II- DIVERS - REUNIONS

A- Point sur la précédente séance

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront développés ultérieurement lors de cette séance.

- ✓ **Mise en réseau ordinateurs école :** L'installation des ordinateurs offerts par Darty à l'école est réalisée, la mise en réseau doit être effectuée par le Centre d'Appui et de Ressources Multimedia prochainement.
- ✓ **Motion horaires TER :** M. le Maire confirme qu'un courrier a été envoyé à M. BODIN, Président de la Région Centre. Il informe également que M. ROIRON a fait réponse au courrier adressé antérieurement.

B- Point autres réunions

- ✓ Aucune réunion spécifique hormis celle abordées dans les points afférents ci-dessous.

III- DIAGNOSTIC SIEIL

M. le Maire rappelle que le SIEIL a procédé à un diagnostic de l'éclairage public des communes préalablement à sa prise de compétence de cette mission. Ce diagnostic a été délivré lors d'une réunion des communes concernées le 3 mai dernier. Il s'avère que la mise à niveau nécessaire pour la commune de Villeperdue s'élève à 31 000 €. Le SIEIL élabore une convention ; la participation communale pourrait être de 0,40 €HT/habitant/an avec un coût de l'ordre de 16,50-17,00 €HT/point lumineux. M. le Maire souhaite approfondir ce dossier avant de décider du transfert de compétence de la commune vers le SIEIL.

IV- BUDGET - FINANCES

A- DGD Urbanisme 2011

M. le Maire fait le point sur les dépenses concernant les procédures de révisions-modifications du PLU qui se sont élevées à 8379,86 € TTC et la recette y afférent, à savoir 500 € versés fin 2011 au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation).

B- FC TVA 2012

M. le Maire informe les élus que les recettes encaissées en 2012 au titre du FC TVA portant sur les dépenses 2010 s'élèvent à :

- 55 449,66 € pour le budget général,
- 1 327,74 € pour le budget assainissement.

C- FDACR 2012

Le Conseil Municipal est informé qu'une aide d'un montant de 9 524,00 € devrait être versée à la commune au titre du FDACR 2012.

D- Don de M. et Mme d'ESPOUS

M. le Maire fait état du don d'une somme de 1 000 € de la part de M. et Mme d'ESPOUS lors du mariage de leur fille Olivia. Cette somme sera utilisée pour financer des achats au profit de la Bibliothèque municipale Lucien Brossard. Les élus acceptent ce don.

E- Achat de matériel

M. le Maire rappelle aux élus qu'il s'avère nécessaire de procéder au remplacement du photocopieur de l'école pour lequel la société Konica Minolta ne dispose plus de pièces nécessaires à son entretien.

Il présente les propositions des 2 prestataires contactés.

Prestataire	Proposition matériel	Coût du matériel	Maintenance
BMS	Fourniture de 2 copieurs neufs et reprise du copieur actuel de la Mairie	4630,00 €	1500,00 € TTC
KONICA	Fourniture d'1 copieur neuf et transfert du photocopieur actuel de la mairie à l'école	7490,00 €	2700,00 € TTC

Après discussion le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire de retenir l'offre BMS.

F- Régularisations budgétaires

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts au titre des achats de matériel (programme 178) de la section d'exploitation représentent s'avèrent insuffisants. Une modification de ces prévisions est donc nécessaire pour financer les divers achats de matériel, mobilier... 2012. il propose de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles	Recettes	Dépenses
--------------------------	----------	----------

Num/Chap Glob	Libellé		
021-00 (040)	Virement de la section de fonctionnement	1000,00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement		1000,00
1022-159	FC TVA	5000,00	
2183-178	Matériel de bureau et/ou informatique		6000,00
7713	Libéralités reçues (don)	1000,00	
	TOTAL	7000,00	7000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, à main levée, en dépenses les suppléments de crédits compensés les plus-values de recettes ou recettes nouvelles, comme mentionné ci-dessus.

G- Charges locatives- rectifications

Pour faire suite à une remarque faite lors d'une précédente séance et après vérifications, il s'est avéré qu'une erreur de reprise de chiffre a été constatée dans le calcul des charges locatives 2012 pour les LL1, LL2 et LL3.

M. le Maire invite les élus à régulariser cette situation et à arrêter le montant rectificatif des charges locatives de ces logements pour l'année 2012 comme suit :

	LL1: 1 impasse du Vieux Bourg	rue du Vieux Bourg: LL2: au n° 8-10 /LL3: au n° 9	PL1 et 2: 17, 19,23, 25, rue de l'Arche	LBO: 2, impasse du Vieux Bourg
Charges 2012 =2011 +1,45% environ				
<i>Charges générales</i>				
Ménage locaux communs (+1,45%)	599,60	472,75		
Sorties des poubelles (+1,45%)	599,60	472,75		
Entretien des abords (+1,45%)	467,70	363,20		
Frais de gestion (+1,45%)	206,20	202,40	116,00	29,00
<i>Autres charges</i>				
Eau potable locaux communs	181,00	38,00		
Electricité locaux communs	578,00	321,00		
Assurance	164,00	204,00	408,00	49,00
Impôts fonciers	910,00	1069,00	164,00	112,00
Total	3706,10	3143,10	688,00	190,00
Charge par logement et par mois en Euros	34,32	37,42	14,33	15,83
Charge par logement et par mois en Euros n-1	35,12	38,82	14,15	15,62
Augmentation en %	0,9771	0,9639	1,0130	1,0137
Part fixe redevance assainissem/logement/an	55,00	55,00		
Charge par logement et par mois en Euros	38,90	42,00	14,33	15,83
Total N-1	39,45	43,15	14,15	15,62
Montant précédent (DM 2011/12-VI.D.)	40,19	43,92	sans changement	
Différence	-1,29	-1,92		

Une régularisation des montants versés en trop sera effectuée sur les loyers du mois de mai payables pour le 10 juin.

Après discussion et délibération les élus acceptent cette proposition qui annule et remplace la délibération n° 2011/12-VI.D. du 9 décembre 2011.

G- Annulation créance assainissement

M. le Maire propose d'examiner cette demande de la Trésorerie lors d'une prochaine séance.

V- TRAVAUX COMMUNAUX- PROJETS

A- Station d'épuration et fonds de concours de la Communauté de Communes

M. le Maire rappelle aux élus ou les informe :

- 1- les termes des délibérations n° 2007/10.V.B. en date du 19 octobre 2007, n° 2008/01-IV.E. du 25 janvier 2008 et n° 2011/05-V.A. du 27 mai 2011

- 2- que la capacité maximale de la station d'épuration(lagunage aéré) est atteinte et que son fonctionnement ne permet pas d'atteindre les normes de rejet
- 3- que la commune fait face à une croissance démographique assez importante
- 4- que les études consistant à réaliser un diagnostic du système d'assainissement, un dossier de déclaration et une étude de valorisation des boues ont été réalisés
- 5- que le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelles opposition concernant la réalisation d'une nouvelle station d'épuration est écoulé (23-02-2010)
- 6- qu'il y a lieu de mettre en œuvre des travaux d'aménagement d'une nouvelle station d'épuration
- 7- que la consultation pour la maîtrise d'œuvre afférente à la construction de la future station d'épuration a été lancée et le marché signé avec le cabinet IRH, Ingénieur Conseil, situé à BEAUCOUZE (Maine et Loire).
- 8- que le coût global estimatif de cette opération est de 1 012 500 € H.T. réparti comme suit :
 - Acquisition foncière : 20 000 €
 - Travaux : 913 000 €
 - Honoraires : 67 000 €
 - Raccordements aux différents réseaux : 11 000 €
 - Frais d'appel d'offres : 1 500 €
- 9- que le financement prévisionnel de cette dépense est prévu comme suit :
 - Subvention du Département : 179 453 €
 - Subvention Agence de l'Eau : 303 750 €
 - Fonds de concours CCSMT : 30 000 €
 - Fonds propres- emprunt : 499 297 €
- 10- qu'une consultation va être lancée prochainement pour les travaux de construction de la future station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE**
- l'estimation prévisionnelle de 1 012 500 € H.T. soit 1 210 950 € TTC,
- ✓ **PREND l'engagement**
- de conduire à son terme la construction de la future station d'épuration
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget assainissement;
- ✓ **SOLLICITE** le concours financier de la Communauté de Communes, au titre du Fonds de Concours 2012 (*3^{ème} génération*)
- ✓ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire, ou à l'un de ses adjoints, d'entreprendre toute démarche et de signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers techniques, au lancement de la consultation et à la demande de permis de construire; à charge pour eux d'en rendre compte.

B- Station d'Épuration et subvention du Département

M. le Maire informe les élus que la subvention pour la construction de la station d'épuration accordée par le Conseil général d'Indre et Loire est de 179 453,77 € soit 17,90% du montant subventionnable retenu s'élevant à 1 002 535 €.

C- Station d'épuration et dévolution des missions annexes

M. le Maire :

- 1- signale aux membres du Conseil Municipal que pour les travaux de construction de la future station d'épuration il s'avère nécessaire de s'adjoindre les services de cabinets habilités pour les missions suivantes :

- Coordination géotechnique
- Coordination SPS
- Contrôle technique

2- précise qu'une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée sans publicité, sur liste, pour chacune de ces missions annexes.

3- présente le résultat de ces consultations et l'analyse des offres comme suit :

- **Mission Géotechnique**

4 bureaux d'études consultés- 4 offres de prestation complète reçues (CEBT-SOLEN, Compétence Géotechnique Nors-Ouest, Fondasol et ETI Environnement)- l'offre ETI Environnement est la mieux disante pour un coût HT de 4 160,00 €.

- **Mission SPS**

4 bureaux d'études consultés- 3 offres reçues (Véritas, Dekra et Socotec)- l'offre Socotec pourrait être retenue pour le prix (2 940,00 €) ou l'offre Dekra pour la prestation proposée (Nombre de visites et temps passé pour 3 788,80 €).

- **Mission de Contrôle technique**

4 bureaux d'études consultés- 4 offres reçues (Véritas, Dekra, Apave et Socotec)- l'offre Dekra est la mieux disante pour un coût HT de 8 683,25 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, à main levée :

- 1- décide de retenir les offres les mieux disantes suivantes :

Mission Géotechnique : ETI Environnement pour un coût HT de 4 160,00 €.

Mission SPS : Socotec pour un montant total HT de 2 940,00 €

Mission de Contrôle technique : Dekra pour un coût HT de 8 683,25 €.

- 2- charge M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la marché à intervenir et tous documents s'y rapportant, à charge pour le signataire d'en rendre compte.

D- Travaux chemin de la Gentillierie

M. le Maire présente le projet d'aménagement sécurité et cheminement piéton du chemin de la Gentillierie. Lors de la réunion avec les riverains de ce secteur, la problématique du rétrécissement de chaussée dû aux aménagement sécurité a été abordée. Une circulation par alternat sera préconisée. Des places de stationnement seront créées de part et d'autre de la chaussée. Cette impasse fera l'objet d'une zone à 30 km/h. Le miroir placé à l'entrée de cette voie sera changé. Le début des travaux est programmé pour début juin.

E- Chemin de la Gentillierie et eau potable

M. le Maire rappelle que les canalisations d'eau potable sur ce secteur sont à renforcer. Par ailleurs, certaines d'entre elles figurent sur des terrains privés et leur déplacement pourrait être envisagé. La mise à niveau du poteau incendie existant pourrait également être fait. Un devis de VEOLIA est toujours en attente et les travaux à effectuer devront l'être avant le début des travaux de voirie. Au vu des délais courts, les élus acceptent que M. le Maire prenne une décision en fonction du devis proposé par VEOLIA.

F- Rencontre avec les familles du Bry

M. le Maire fait le point sur la réunion qu'il a organisée le 5 mai dernier sur place avec les riverains. Le problème d'écoulement des eaux pluviales a été abordé. Au vu du peu de pente présente à cet endroit, de nouveaux travaux de busage sont nécessaires pour faciliter cet écoulement. Un reprofilage et un nouveau busage sont donc envisagés. Un devis est en attente.

Les coutants : Suite à la rencontre avec l'entreprise COLAS (travaux de voirie la Gentillierie et les Coutants), le busage de ce secteur pourrait être intégré avec les travaux de cette année.

G- Subvention périmètre de protection du forage 3

M. le Maire informe les élus que la subvention accordée pour les périmètres de protection du forage 3 par le Conseil général d'Indre et Loire est de 4 800,00 € soit 20% du montant subventionnable retenu s'élevant à 24 000,00 € et par l'Agence de l'eau Loire Bretagne est de 14 352,00 €.

H- Cimetière et règlement

Contrairement à la décision du conseil municipal du 30 mars dernier, M. le Maire précise que ce dossier nécessite une réunion de travail spécifique et fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

I- Travaux LL1

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation des Logements Locatifs impasse du vieux bourg et stipule que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet a été demandée à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales et l'étude sera présentée lors du prochain conseil municipal.

VI- URBANISME

A- Rétrocession voirie et espaces publics lotissement La Varenne

M. le Maire :

- 1- fait le point sur le projet de rétrocession des voiries, réseaux, espaces verts et espaces publics et petites parcelles dépendantes du lotissement de la Varenne dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL DIAGONALE (lotisseur) à la commune.
- 2- signale :
 - que le certificat d'achèvement des travaux a été délivré par arrêté du 31 octobre 2006 afin de permettre la mise en vente des terrains après délivrance d'un arrêté de différé de travaux en date du 16 octobre 2006 et dépôt d'une soulte permettant leur financement en l'étude de Maître NEEL-GESBERT (attestation du 15 septembre 2006)
 - qu'il ne reste plus aucun terrain à vendre.
- 3- précise, qu'après discussions et négociations, cette opération pourrait se faire aux conditions ci-dessous :
 - moyennant le prix de 1 €
 - après réalisation du parfait achèvement des voiries, réseaux et espaces publics avec notamment réalisation des travaux de réhabilitation listés le 6 mars dernier ; travaux que la commune devra faire effectuer avec assistance du cabinet LECREUX-SIVIGNY
 - frais notariés, honoraires du maître d'œuvre et factures de travaux financés par la soulte déposée en l'étude NEEL-LUSSEAU ; soulte qui devrait être suffisante pour ce faire
 - accord du juge-Commissaire chargé de la liquidation de l'EURL DIAGONALE IMMO.
- 4- donne la liste des parcelles concernées par la dite rétrocession, à savoir :
 - parcelles dépendantes : A n° 497, A n° 498, A n° 499
 - parcelle formant voirie et espace public du lotissement : A n° 511 de 2577 m²

Après discussion et délibération le Conseil Municipal accepte la rétrocession des parcelles ci-dessus mentionnées pour l'euro symbolique, après avoir fait réaliser les travaux de reprise et/ou de réhabilitation des voiries et espaces publics dont le coût et les honoraires y afférants ainsi que les frais notariés concernant la présente rétrocession seront prélevés sur le compte séquestre de la SCP NEEL-LUSSEAU.

B- DIA bâtiment de la poste

Après information de M. le Maire, le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur le terrain et la maison sis 3 Place du Monument qui fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

C- DIA 8 bis rue des Margallières

Après information de M. le Maire, le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur le terrain et la maison sis 8bis Rue des Margallières qui fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

D- Maison PASQUEREAU

M. le Maire rappelle que la maison sis 5 rue du Vieux Bourg est en vente et que la commune pourrait être intéressée. Le prix de vente actuel est de 120 000 €. Les élus décident de demander une estimation des domaines pour ce terrain et cette maison.

VII- DATES A RETENIR

- Commission maisons fleuries et illuminations
 - Commission communication
 - Elections législatives
 - Conseil d'école
 - Fête de l'école
 - Prochain CM
 - Fête nationale
- Mardi 22 mai à 17h00** à la mairie
Jeudi 24 mai à 18h00 à la mairie
Dimanche 10 et 17 juin à la mairie
Mardi 12 juin à 18h30 à la mairie
Vendredi 29 juin (heure et lieu à venir)
Vendredi 29 juin à 20h30 à la mairie
Samedi 14 juillet

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1. **Remplacement agent Agence Postale Communale** : M. le Maire informe les élus que La Poste souhaite former des étudiants pour remplacer les agents des agences postales communales pendant leur congé d'été.
2. **Situation du personnel communal** : Francis MARTINEZ est toujours en arrêt maladie. Charly CHEVARD est en congé maladie actuellement et a demandé une disponibilité de 6 mois à compter du 1^{er} juillet. Claude DORRIERE a été recruté, de manière contractuelle, en urgence au poste d'adjoint technique.
3. Mme et M. Arlette et Raymond DUCHENE convient les élus à la cérémonie de mariage de leur fils David avec Cécile ARPINO.
4. Madame Françoise DURAND et sa famille remercient les élus de leur témoignage lors du décès de M. René DURAND.
5. Les élus notent une saturation des couleurs des photos du bulletin communal 2012 : ce point sera étudié lors d'une prochaine édition.

Liste et N° des délibérations prises

IV- BUDGET - FINANCES - F- Régularisations budgétaires

IV- BUDGET - FINANCES - Charges locatives- rectifications

V- TRAVAUX COMMUNAUX- PROJETS - A- Station d'épuration et fonds de concours de la Communauté de Communes

V- TRAVAUX COMMUNAUX- PROJETS - C- Station d'épuration et dévolution des missions annexes

VI- URBANISME - A- Rétrocession voirie et espaces publics lotissement La Varenne

Liste des contrats et/ou marchés signés : néant

Signature des membres présents

M. MARIU Roland, Maire – pouvoir

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint

Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe – absente ayant donné pouvoir

Mme DUCHENE Arlette, 3^{ème} Adjointe - absente ayant donné pouvoir

M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint

Mme CUNHA Martine - pouvoir

M. ROY Thierry - absent ayant donné pouvoir

Mme LEBOEUF Céline - absente ayant donné pouvoir

M. MESNARD Olivier

M. LAFARGE Philippe - absent

Mme DUFRAISSE Isabelle - absente ayant donné pouvoir

Mme MESSIER Carole - absente

M. LEBLOIS Roland - pouvoir

M. LUCIER Frédéric – pouvoir - Secrétaire

Mme NOMINE Nathalie - pouvoir